Image not found or type unknown

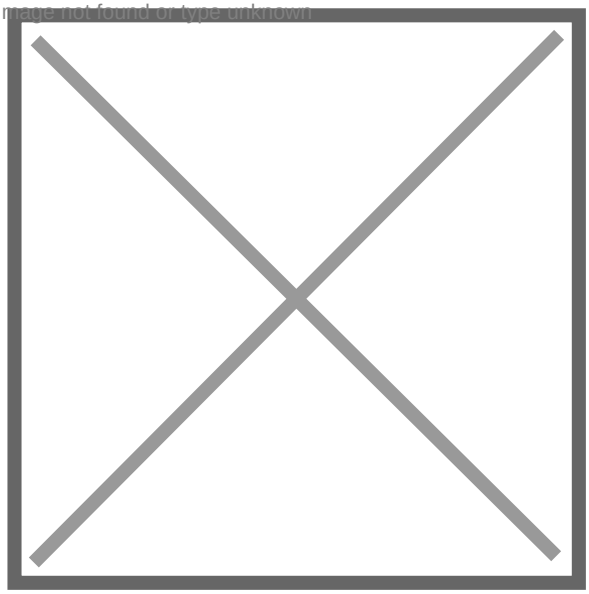

Contrat interim ? non travaillé ?

Par **alexis57**, le **31/07/2010** à **23:38**

Bonjour,
Je voudrais connaitre l'intérêt d'avoir un contrat d'intérim.
Je me suis inscrit à l'agence d'intérim à la demande d'une entreprise de logistique frigorifique (je suis directement aller chez eux pour trouver un job, je suis étudiant)
Je leur ai dis que j'étais dispo 2mois mais depuis que j'ai commencé, j'ai eu au moins 6 contrats.
Le dernier contrat (je n'ai pas travaillé le 19,22,24,26,27,28,29 ; donc il manque 7 jours non travaillés)

Motif et justifications du recours : Remplacement (Absence)
Justification précise : REMPLACEMENT PARTIEL DE ... EN CP PAR GLISSEMENT DE POSTE
Durée de la mission : Du 19/07/2010 Au 30/07/2010 (j'ai travaillé aujourd'hui donc reportée)
Terme précis avancee 28/07/10 ou reportee 03/08/2010 Report maxi autorise jusqu'au surlendemain du retour de l'absent. Date de renouvellement : 24/07/2010
Horaires de travail : De 8h00 à 15h30 et de 16h00 à 23h30 ou de 19h00 à 02h30 HORAIRES VARIABLES SELON L'ACT DUE ENVOYE A L'URSSAFF.

Effectivement, je travail le soir à partir de 16h ou alors à partir de 19h et on ne sait pas quand on termine (on part quand on a finit le travail et pas à une heure précise)
Mais je n'ai travaillé que 2 jours sur la 2eme semaine du contrat.
Ils auraient très bien pu ne pas me faire travailler du tout. Alors à quoi sert les contrats si ça n'est pas de garantir de travailler TOUS les jours inscrits sur le contrat ?
J'ai vraiment du mal à comprendre comment ça fonctionne.
J'ai l'impression de perdre mon temps dans cette agence et cette entreprise ou je travail à peine 2 jours dans une semaine.

Je vous remercie.

PS : Si je veux parler avec quelqu'un, est ce que je peux prendre rendez vous avec un conseiller à l'inspection du travail pour poser mes questions et qu'ils m'expliquent ?

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés